



Publié le 18/12/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 16 décembre 2020

Délibération n° 2020-172
ASSOCIATION AEROSPACE VALLEY : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR

ABSENT : 1

Madame, Monsieur : Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

Madame Marie RECALDE, Adjointe au Maire Déléguée au Développement économique, Emploi, Innovation, Formation, Egalité Femmes-Hommes, rappelle à l'Assemblée que le Pôle de compétitivité mondial Aerospace Valley anime depuis 15 ans la dynamique très performante de la filière industrielle aéronautique, espace, drones et systèmes embarqués pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en lien avec les industriels, les laboratoires de recherche, les structures de formation, les régions, les Métropoles, les services de l'Etat et les acteurs locaux du développement économique.

Le Pôle définit son périmètre d'action principalement autour de trois secteurs stratégiques (aéronautique, drones, espace) nourris par cinq écosystèmes d'excellence (systèmes embarqués et communicants, structures et systèmes mécaniques, propulsion et énergie embarquée, données et intelligence artificielle, produits et services pour l'industrie). De manière transversale à ces secteurs stratégiques se rajoute un axe de défis sociétaux auquel le Pôle contribuera à travers ses cinq écosystèmes d'excellence : la mobilité, la transition énergétique, la transition numérique et la sécurité. Sa stratégie permet aux acteurs métropolitains et aquitains de mieux se positionner sur les segments de marché en croissance dans une perspective de 3 à 6 ans : avions de ligne, avions régionaux, hélicoptères, avions d'affaires, moteurs, défense, maintenance, espace, drones ainsi que les marchés de diversification (agriculture, santé, transport...).

Objet de l'étude subventionnée sur le 2^{ème} semestre 2020 : projet FORMAERO

Le Pôle de compétitivité Aerospace Valley a été labellisé avec la mission de favoriser l'innovation et de renforcer la position d'excellence des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie dans les domaines aéronautique, espace et drones. Le Pôle, guidé par cette mission, a conçu une organisation centrée sur l'élaboration et le développement de projets associant des partenaires issus des mondes de l'industrie, de la formation et de la recherche.

Dans le courant de ses missions, le Pôle Aerospace Valley intervient en faveur des entreprises et est amené à recueillir auprès d'elles leurs besoins en matière notamment de formation et de recrutement. Pour apporter une contribution dans ces domaines, le pôle a créé en 2019 un groupe de travail dédié et envisage de s'engager davantage au travers de nouvelles initiatives. La filière aéronautique a recruté ces trois dernières années entre 10 000 et 15 000 spécialistes par an, ce qui avait créé une mise en tension du marché de l'emploi dans un secteur, marché qui connaissait une expansion et des enjeux de production, livraison et activités de services importants.

Avec la crise COVID, de nouveaux défis sont à relever et notamment la préservation des compétences clés sur notre territoire et l'adaptation des formations aux besoins à venir des PME (Petites et moyennes entreprises) pour les accompagner dans leur programme de relance, de diversification voire de reconversion.

Le Pôle prévoit de réaliser une étude tournée vers l'emploi suivant plusieurs volets :

- identifier les actions nécessaires à mener pour accompagner les entreprises jusqu'à la sortie de crise. Dans ce cadre l'étude soulignera l'importance d'améliorer la performance industrielle des entreprises par le recours à la numérisation de certains processus. Elle identifiera les moyens pour améliorer et adapter les compétences détenues (privilégier la formation au licenciement) et proposera des mesures favorisant l'apprentissage pour éviter le risque de perdre une génération de jeunes futurs employés.
- Explorer les nouvelles pistes d'emploi dans le domaine de la défense, du spatial et dans l'aéronautique pour lesquelles un marché à fort potentiel émerge: maintenance aéronautique favorisant la gestion de la fin du cycle de vie des produits, la déconstruction (gestion des déchets ultimes respectueuse de l'environnement ; démantèlement de pièces présentant un risque sanitaire), en lien avec les entités de formation identifiées (EVERING, ENSPIMA (Ecole nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance), TARMAQ,...).

Il est proposé que la Ville de Mérignac accompagne ces travaux, à hauteur de 5 500 euros sur un montant éligible de 55 000 euros TTC, soit un taux d'intervention de la ville de 10%, aux côtés de la Région Nouvelle Aquitaine (80%) et de Bordeaux Métropole (10%).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 7 décembre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention de 5 500 € en faveur de Aerospace Valley pour son étude Formaero ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'attribution de ladite subvention.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Ne prend pas part au vote : M. RIVIERES

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 16 décembre 2020



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 17 décembre 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.